



Dossier suivi par Anne Capdeville

a.capdeville@mairie-ceret.fr

Tel 04 68 87 35 83

Service Culture-Evènementiel

1, avenue Clemenceau

66400 CÉRET

Évènement CÉRET MANGA - 18 février 2023 - Salle de l'Union à Céret

Règlement du concours de DESSIN POUR AFFICHE OFFICIELLE

Article 1 : Objet du concours

La ville de Céret organise un concours de dessin dans le cadre d'une journée dédiée au manga, le **CÉRET MANGA**, qui aura lieu le **samedi 18 février 2023** à la salle de l'Union. Ce concours a pour objectif la mise en avant des jeunes talents, amateurs, passionnés, qui verront leur œuvre mise en page par le service communication de la Ville et déclinée sur les différents supports de communication de l'évènement.

Article 2 : Thème du concours

Le dessin doit naturellement avoir un univers « Manga ».

Article 3 : Modalités de participation

La participation est ouverte aux jeunes de 10 à 17 ans sur autorisation parentale. Chaque création doit être un travail original et ne pas reproduire de personnages déjà existants. Chaque participant ne peut présenter qu'un seul dessin. Toutes les techniques sont acceptées : travail numérique ou support papier (aquarelle, feutre, crayon...). Le dessin doit être en couleur sur un support format A4. Pour les fichiers envoyés par mail, ils doivent être au format JPEG en haute définition (300 dpi). S'ils dépassent le poids autorisé par la messagerie, ils peuvent être envoyés via WeTransfer.

Article 4 : Envoi des dessins et date de fin du concours

La date limite d'envoi des dessins est le mardi 17 janvier 2023 inclus à minuit (cachet de la poste ou date-heure de réception du mail faisant foi). Chaque dessin doit impérativement être accompagné de la fiche d'inscription complétée :

- Nom, prénom, âge du participant
- Adresse postale ou e-mail
- Numéro de téléphone
- Autorisation parentale de participation au concours

Les candidats désirant envoyer leur création par voie postale la feront parvenir à l'adresse suivante : Service Culture-Animations, 1 avenue Clemenceau, 66400 Céret, ils peuvent aussi l'apporter en personne à cette même adresse ou l'envoyer par mail à a.capdeville@mairie-ceret.fr

Article 5 : La Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : Sélection et résultats du concours

Le jury de sélection se réunira après le 17 janvier. Il sera composé de

- L'adjointe au maire déléguée à la culture
- 1 membre de la commission culture
- 1 membre de la commission éducation
- La coordinatrice du Céret Manga
- Le graphiste du service communication de la ville
- 2 membres du conseil municipal des Jeunes (non participant au concours)
- 1 membre du Service Info Jeunes intercommunal

Il aura à choisir :

- Le dessin qui servira à réaliser l'affiche officielle du Céret Manga. Le gagnant recevra un bon d'achat en librairie spécialisée manga d'une valeur de 200 euros.
- entre 10 et 20 autres dessins qui seront imprimés au format poster et exposés salle de l'Union le 18 février 2023 pour le Céret Manga.

Les résultats seront communiqué au gagnant et annoncés officiellement sur la page facebook de la Ville et sur le compte Instagram lié à l'évènement.

Article 8 : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les participants mineurs s'engagent à informer leurs parents et à faire remplir une autorisation de participation au concours. Sans cette autorisation, la participation sera écartée du concours. La ville de Céret s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin. Les droits cédés comprennent le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports, uniquement dans le cadre du Céret Manga. La présente cession est consentie à titre gratuit. Les organisateurs s'engagent à ne pas vendre les créations.

Article 9 : Divers

Les dessins pourront être retournés à leurs auteurs sur demande. Merci de l'indiquer à l'envoi. Les participants autorisent, en cas de sélection en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours et éventuellement de la promotion des concours des années suivantes. La participation implique pleinement l'acceptation du présent règlement. La ville de Céret, organisatrice de ce concours, ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours ou le Céret Manga était totalement reporté ou annulé. Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

**CONCOURS DE DESSIN POUR L’AFFICHE OFFICIELLE CERET MANGA –
FICHE D’INSCRIPTION**

Nom : -----Prénom : -----

Date de naissance : -----

Adresse complète : -----

Téléphone : ----- E-mail : -----

Je déclare posséder les droits des images confiées à l’organisateur du concours, avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à -----

le -----

(Signature du participant)

AUTORISATION PARENTALE OU DU REPRESENTANT LEGAL

Nom : -----Prénom : -----

Lien de parenté : -----

Adresse : -----

Téléphone : ----- E-mail : -----

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du concours et autoriser la personne mineure ----- placé sous ma responsabilité légale, à participer au concours tel qu’annoncé dans le règlement.

Fait à -----

le -----

(Signature du parent/représentant légal)

GUIDE DU CONCOURS

Pour mettre toutes les chances de votre côté nous vous invitons à vous inspirer de ces quelques règles : Le visuel doit être central (Laissez la place pour insérer le titre et la date sur la partie haute et basse du visuel). La composition ne doit pas être surchargée. Si votre dessin et le gagnant du concours et doit constituer le visuel de l'affiche, un infographiste intégrera le titre, les dates, mentions et logos.

